



Commande publique

Décision n° 2024-206

Objet : Marché public relatif à la location et à l'entretien d'un autocar sans chauffeur pour la ville de Sceaux-24TG05

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 16 avril 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4076925, publié sur E-marchespublics et Le Parisien).

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société LOCATION DES CARS MARIE est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DECIDE de signer le marché avec la société LOCATION DES CARS MARIE, dont le siège social est sis 30 rue Louise Michel 93600 Aulnay-sous-Bois, pour un montant annuel de 40 800 € HT.

PRECISE que le marché est conclu pour une durée de trois ans ferme à compter de l'ordre de service de réception du véhicule par le service Bâtiment de la ville de Sceaux, renouvelable une fois pour une période d'un an.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 20 juin 2024



Philippe LAURENT